

Montreuil, le

13 FÉV. 2020

Note aux opérateurs

Objet : Report de l'interconnexion entre GAMMA2 et DELTA IE - Volet export

Ref. : Note aux opérateurs n° 26000021 du 06 février 2026

La note citée en référence vous informait de la mise en œuvre de la mise en œuvre de l'interconnexion entre les téléservices GAMMA2 et DELTA I/E – Volet export.

Cette interconnexion ne sera pas immédiatement effective au moment de la mise en production de la nouvelle version de GAMMA2 prévue le 13 février 2026 à 10H00.

La date de la mise en œuvre de cette nouvelle interconnexion et de l'effectivité de la vérification croisée (cross checking) entre les données du DAE et celle de la DEC export vous sera communiquée ultérieurement. Les déclarants sont toutefois invités à servir, d'ores et déjà, en priorité le code document C651 en lieu et place du code 2003 dans la perspective de la mise en place de ce contrôle.

Tant que cette interconnexion avec DELTA I/E – Volet export n'est pas effective, l'apurement des DAE export dans GAMMA 2 sera réalisé de la manière suivante :

- pour les opérateurs accises dont le déclarant établit un DAU dans Delta-G pour des produits soumis à accises, le processus d'apurement sera effectué par le Mouvement Accise Suivi d'Exportation (MASE) ;
- pour les opérateurs accises dont le déclarant établit une DEC dans Delta-I/E -Volet export, les DAE export seront apurés par un script de rattrapage courant mars. Les services douaniers tiendront compte de ces circonstances particulières dans le traitement des dossiers.

.../...

DGDDI
Sous-direction de la fiscalité douanière
Bureau FID3 – Contributions indirectes
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : cellule GAMMA
Courriel : emcs@douane.finances.gouv.fr

Réf. : 26 0000 29

Mes équipes restent disponibles en cas de difficultés ou de problèmes spécifiques liés à l'apurement des DAE export. Vous pouvez leur transmettre vos questions sur ce sujet à l'adresse mél suivante : emcs@douane.finances.gouv.fr

Pour toute autre question, nous vous invitons à contacter :

- votre bureau de douane gestionnaire habituel,
- le Pôle d'Action Économique (PAE) de la direction régionale compétent pour votre entreprise.

Le chef du bureau des contributions indirectes,



Julien COUDRAY

Destinataires : SNDA, SNIAA, Association des Brasseurs de France, CNIV, CNAOC, UMIN, FFVA, FNDCV, VINIGIP, VIF, ANIVIN, CIRT-DOM, FFS, IDAC, UNDV, TLF, opérateurs du secteur des produits énergétiques et des tabacs.